



Nom du produit : **L'HERBICIDE PF-100-0050 (PCP# 35323)**

SPÉCIFICATION #50002853

L'herbicide PF-100-0050 est considéré comme un mélange mécanique de deux (2) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose **L'herbicide PF-100-0050**:

Express® 50 SG MUP

PCP # 28176

Date de la SDS : **10/28/2022**

SPÉCIFICATION #: **50000038**

Pyroxasulfone 85 WG MUP

PCP # 35222

Date de la SDS : **11/20/2024**

Veuillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

Fabricant/Distributeur :

FMC du Canada limitée

6755, chemin Mississauga, bureau 204

Mississauga (Ont.) L5N 7Y2

Canada

Numéros de téléphone :

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 11/24/2024

Membre de CropLife Canada® /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit EXPRESS(R) 50 SG MUP

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000038

Nature chimique Herbicide

Numéro d'enregistrement de produit PCP# 28176

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant

FMC of Canada Ltd
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident,appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)

1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)

1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un : Catégorie 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

organe cible précis - exposition répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Herbicide

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-methyl	Tribenuron-methyl	101200-48-0	50

SECTION 4. PREMIERS SOINS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Conseils généraux	: Retirer la victime de l'exposition et ensuite, allonger-la en position de réanimation. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Garder la personne tranquille. Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les. En cas de contact avec la peau Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Retirez les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: NE PAS faire vomir. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: Peut provoquer une allergie cutanée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Avis aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inadéquats	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de carbone
Autres informations	: Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules inhalables.
Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1	Date de révision: 10/28/2022	Numéro de la FDS: 50000038	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Conditions de stockage sures	: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être con- formes aux normes techniques de sécurité.
D'autres informations sur la stabilité du stockage	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.
Protection des mains Matériau	: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
Remarques	: L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé- cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	: Tenue de protection étanche à la poussière Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con- centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Mesures de protection	: Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : solide, granules

Couleur : brun pâle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Odeur	: douce
pH	: 8.4 - 9.4 (20 °C) Concentration: 10 g/l Dans une dispersion aqueuse à 1 %.
Point d'éclair	: non établi(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non hautement inflammable
Densité de vapeur relative	: non établi(e)
Masse volumique apparente	: 640 kg/m ³ tassé
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: soluble
Température de décomposition	: Non disponible pour ce mélange.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: non établi(e)
Propriétés explosives	: Non explosif

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Conditions à éviter	: Formation de poussière humidité Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Acides forts et bases fortes Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: méthode de la dose fixe
BPL: oui
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Lapin
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui
- Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
BPL : oui
- Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Cobaye
Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode : Essai de maximisation
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des effets néfastes sur la reproduction.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin
LOAEL : 80 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Organes cibles	: Thyroïde, Système nerveux
Évaluation	: La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.
Remarques	: Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 120 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0162 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
	: CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00652 mg/l Point final: Fronde Durée d'exposition: 7 d Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

Composants:

Tribenuron-methyl:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h
		CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): > 894 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (Algues vertes)): 0.0208 mg/l Durée d'exposition: 120 h
		CE50 (<i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l Durée d'exposition: 14 d
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (<i>Cyprinodon variegatus</i> (vairon à tête de mouton)): 114 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
		NOEC (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)): 41 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	NOEC (<i>Eisenia fetida</i> (vers de terre)): 3.2 mg/kg Durée d'exposition: 56 d
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50 (<i>Colinus virginianus</i> (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
		DL50 (<i>Colinus virginianus</i> (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm Remarques: Diététique
		DL50 (<i>Anas platyrhynchos</i> (canard mallard)): > 5,620 ppm Remarques: Diététique
		DL50 (<i>Apis mellifera</i> (abeilles)): > 98.4 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par contact
		DL50 (<i>Apis mellifera</i> (abeilles)): > 9.1 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

milieu aquatique effets néfastes à long terme.

Persistante et dégradabilité

Composants:

Tribenuron-methyl:

Biodégradabilité : Biodégradation: 29.4 %
Durée d'exposition: 28 d

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Tribenuron-methyl:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.38

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souterraines.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souterraines.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales sous la ligne moyenne des hautes eaux.
Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équipement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Tribenuron-methyl)
- Classe : 9
Risque subsidiaire : ENVIRONM.
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3077
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Tribenuron-methyl)
- Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

- No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Tribenuron-methyl)
- Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1 Date de révision: 10/28/2022 Numéro de la FDS: 50000038 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Non en conformité avec les inventaires
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: Non en conformité avec les inventaires
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes. METHYL 2-[4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL(METHYL)CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE D-Glucopyranose, 4-O-.beta.-D-galactopyranosyl-, monohydrate
ENCS	: Non en conformité avec les inventaires
ISHL	: Non en conformité avec les inventaires
KECI	: Non en conformité avec les inventaires
PICCS	: Non en conformité avec les inventaires
IECSC	: Non en conformité avec les inventaires
NZIoC	: Non en conformité avec les inventaires
TECI	: Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



EXPRESS(R) 50 SG MUP

Version 1.1	Date de révision: 10/28/2022	Numéro de la FDS: 50000038	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version 1.1	Date de révision: 10/28/2022	Numéro de la FDS: 50000038	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 03/01/2018
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique



KUMIAI CHEMICAL INDUSTRY CO., LTD.

4-26, IKENOHATA 1-CHOME, TAITO-KU
TOKYO 110-8782, JAPON

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon SGH/GHS (10^{ème} révision, 2023)

1. Identification de la substance ou du mélange ainsi que du fournisseur

1.1 Identifiants du produit

Numéro de référence	KE029-03_F-2
Nom du produit	KIH-485 85%WG
Synonymes	Pyroxasulfone, Pyroxasulfone 85WG, AXEEV® 85WG Sakura®, Zidua®, KELT®, YAMATO®WG 85, FULL SWING®, Momiji® Pyroxasulfone 85WG MUP
Groupe chimique	pyrazole, oxazole

1.2 Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'utilisation

Herbicide à usage agricole

1.3 Informations relatives au fournisseur de la FDS

Nom et adresse du fabricant	Kumiai Chemical Industry Co., Ltd. Planning Section Overseas Planning Department Overseas Sales Division 4-26, Ikenohata 1-chome, Taito-ku, Tokyo 110-8782 Japon
Personne responsable de la FDS	Akira Watanabe
Téléphone	+81 (0)3 3822 5065
Fax	+81 (0)3 3828 6148
e-mail	soumu@kumiai-chem.co.jp

1.4 Numéro d'appel d'urgence (indisponible en dehors des heures de bureau)

Numéro de téléphone au Japon +81 (0)3 3822 5065

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

2.1 Risques physiques

Substance ou mélange auto-échauffant	Non classifié
Matière solide pyrophorique	Non classifié
Matière solide inflammable	Non classifié
Substance qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables	Non classifié

2.2 Risques pour la santé

Toxicité aiguë Orale	Non classifié
Cutanée	Non classifié
Inhalation (gaz) (vapeur)	Non classifié Classification impossible

(brouillard/poussières)	Non classifié
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Non classifié
Graves lésions oculaires / irritation oculaire	Non classifié
Sensibilisation respiratoire	Classification impossible
Sensibilisation cutanée	Non classifié
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classifié
Cancérogénicité	Classification impossible
Toxicité pour la reproduction	Non classifié
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classifié
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 (foie, reins, système circulatoire, vessie urinaire) H373
Danger par aspiration	Classification impossible

2.3 Risques pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement aquatique - aigu	Catégorie 1	H400
Dangereux pour l'environnement aquatique - chronique	Catégorie 1	H410

Les points non listés ci-dessus correspondent à « non classifié ou « classification impossible » pour la substance ou le mélange.

2.4 Eléments de l'étiquette SGH, y compris les conseils de prudence

Identifiant produit KIH-485 85%WG

Pictogrammes ou symboles de danger



Mot d'avertissement

Attention ! (Warning)

(code)

Mentions de danger	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	H373
	Très毒ique pour les organismes aquatiques	H400
	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	H410

Conseils de prudence

Précautions de sécurité

Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P260

Eviter le rejet dans l'environnement si ce n'est pas l'usage prédestiné.

P273

Premiers secours

Requérir une assistance médicale si la personne ne se sent pas bien.

P319

Recueillir le produit répandu.

P391

Stockage de sécurité

Non applicable

Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

P501

2.5 Autres dangers non classifiés

Pas de données disponibles

3. Composition / informations sur les composants

Substance/mélange Mélange
Identifiant produit KIH-485 85%WG
Ingrédients dangereux et composition

Numéro CAS	Teneur (% , w/w)	Nom
447399-55-5 (non applicable)	85,0 15,0	Pyroxasulfone (constituant non classifié)

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours nécessaires

- Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau avec de l'eau propre pendant plusieurs minutes. Requérir une assistance médicale.
- Contact avec la peau Enlever les habits, chaussures et autres effets contaminés, rincer soigneusement les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède, et nettoyer au savon.
- Inhalation Déplacer immédiatement la personne à l'air frais. Desserrer les vêtements et faire des respirations profondes. En cas d'inhalation en grande quantité, requérir une assistance médicale.
- Ingestion Déplacer la personne dans un endroit sûr et requérir immédiatement une assistance médicale. Enlever les matières restant dans la bouche en essuyant, etc. Donner à la personne de grandes quantités de lait ou d'eau pour induire le vomissement. Si la personne n'est pas consciente, ne rien donner par la bouche et ne pas induire le vomissement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Pour les feux initiaux, utiliser des extincteurs à poudre ou à gaz inerte, du sable sec, etc. Pour les feux importants, utiliser des extincteurs à mousse afin d'isoler l'air. Déplacer le plus vite possible les conteneurs mobiles dans un endroit sûr.

5.2 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Extincteurs à eau, à jet de solution chargée, à mousse, à gaz inerte, à halogène ou à poudre chimique

Moyens d'extinction non appropriés Aucune donnée disponible

5.3 Précautions pour la lutte contre l'incendie

Porter une protection respiratoire car la combustion ou les températures élevées peuvent générer des gaz toxiques. Prendre les mesures appropriées pour empêcher le rejet de substances susceptibles d'affecter l'environnement en pulvérisant de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles

En intérieur, réaliser une ventilation adéquate jusqu'à ce que l'élimination des matières répandues soit achevée. Porter des équipements de protection adéquats (voir section 8) pour éviter le contact des gouttes avec la peau et la respiration de poussière pendant l'élimination des matières répandues.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Prendre des précautions pour éviter que le produit répandu ne se déverse en grandes quantités dans les rivières et n'ait des effets néfastes sur l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et ramasser les matières dispersées, et les collecter dans un conteneur étanche à l'air. Enlever les poussières à l'aide d'un aspirateur ou toute autre méthode afin d'empêcher leur dissémination.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Orale	(rat)	LD ₅₀ > 2000 mg/kg	Non classifié
Cutanée	(rat)	LD ₅₀ > 2000 mg/kg	Non classifié
Inhalation	(gaz)	Non applicable	Non classifié
	(vapeur)	Données manquantes	Classification impossible
	(brouillard/ poussières)	LC ₅₀ > 5,8 mg/L	Non classifié

Corrosion cutanée / irritation cutanée Non classifié

Non classifié parce que les scores moyens après 24, 48 et 72 heures étaient inférieurs à 2,3 dans une étude d'irritation cutanée sur le lapin, bien qu'une légère irritation ait été observée (érythèmes et œdèmes).

Graves lésions oculaires / irritation oculaire Non classifié

Non classifié. Il a été rapporté dans une étude d'irritation réalisée sur le lapin que le mélange est modérément irritant pour les yeux. Néanmoins, les scores moyens après 24, 48 et 48 heures étaient inférieurs au seuil pour être classé comme irritant (< 1,5).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Respiratoire : Classification impossible
Cutanée : Non classifié

Sensibilisation respiratoire : Données manquantes

Sensibilisation cutanée : Non classifié parce que des résultats négatifs ont été rapportés dans une étude sur le cochon d'Inde utilisant la méthode de Buehler.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classifié

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme toxiques mutagènes.

Cancérogénicité Classification impossible

Informations relatives à : Pyroxsulfone

Le pyroxsulfone ne s'est pas révélé cancérogène dans des études d'alimentation à vie réalisées sur la souris. Le pyroxsulfone a entraîné une incidence accrue de tumeurs chez le rat dans l'organe suivant : vessie urinaire.

Les tumeurs observées avec le pyroxsulfone étaient dues à un mécanisme non génotoxique, qui n'est pas concerné aux faibles doses.

Toxicité pour la reproduction Non classifié

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme toxiques pour la reproduction.

STOT - exposition unique Non classifié

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme toxiques pour certains organes cibles (exposition unique)

STOT - exposition répétée Catégorie 2 (foie, reins, système circulatoire, vessie urinaire)

Classé en catégorie 2 parce que des effets sur le foie, les reins, le système circulatoire et la vessie urinaire ont été observés lors d'une exposition répétée à des doses classées comme catégorie 1.

Danger par aspiration
Données manquantes

Classification impossible

12. Informations écologiques

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1
Classé en catégorie 1 parce que ErC₅₀ (72h) sur les algues était de 0,00263 mg/L

Toxicité aquatique chronique Catégorie 1
Classé en catégorie 1 parce que NOEC (72h) sur les algues était de 0,00060 mg/L

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poissons (carpe)	LC ₅₀ (96h)	> 1000 mg/L
Crustacés (<i>Daphnia magna</i>)	LC ₅₀ (48h)	> 1000 mg/L
Algues vertes	ErC ₅₀ (72h)	0,00263 mg/L
	NOEC (72h)	0,00060 mg/L
Abeille Contact aigu	LD ₅₀ (48h)	> 100 µg/abeille : Information relative à l'ingrédient actif du pyraxosulfone
Ver de terre	LC ₅₀ (14d)	> 997 mg/kg : Information relative à l'ingrédient actif du pyraxosulfone
Oiseaux (colin de Virginie)	LD ₅₀	> 2250 mg/kg : Information relative à l'ingrédient actif du pyraxosulfone

Toxicité à long terme

Poissons (méné à grosse tête)	NOEC (28 jours)	2,0 mg/L : Information relative à l'ingrédient actif du pyraxosulfone
Crustacés (<i>Daphnia magna</i>)	NOEC (21 jours)	1,9 mg/L : Information relative à l'ingrédient actif du pyraxosulfone

12.2 Persistance et dégradabilité

Informations relatives à : Pyroxasulfone
Degradeation dans le sol DT₅₀ sol 16-28 jours
Biodégradabilité Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF) Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Informations relatives à : Pyroxasulfone
Adsorption / désorption K_{oc} 57-110

12.5 Autres effets néfastes

Très toxique pour les plantes aquatiques et terrestres

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

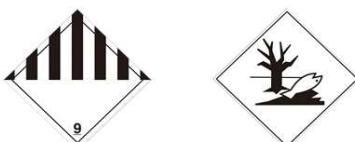
Préparer la solution en fonction de la quantité utilisée et l'utiliser complètement. Ne pas déverser l'eau de lavage du conteneur dans les rivières. Eliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale. Rejeter l'eau de lavage après avoir réalisé un traitement par sédimentation coagulante, par boues actives, etc. Eliminer les conteneurs vides après avoir nettoyé soigneusement le contenu.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE N.S.A.
(3-[5-(difluoromethoxy)-1-methyl-3-(trifluoromethyl)pyrazol-4-ylmethylsulfonyl]-4,5-dihydro-5,5-dimethyl-1,2-oxazole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
9



14.4 Groupe d'emballage
III

14.5 Dangers pour l'environnement
Polluant marin (P)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas transporter le produit avec des aliments et/ou de la nourriture pour animaux.

Lors du transport, éviter les températures élevées et la lumière directe du soleil. Charger le produit sans écrasement ni corrosion du conteneur et/ou sans fuites sur celui-ci. Eviter tout écrasement de la marchandise.

Ne pas charger de marchandises lourdes par dessus.

14.7 Transport maritime en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC

15. Informations relatives à la réglementation

Informations US, FIFRA pour les SDS, Section 15

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'EPA (Environmental Protection Agency) et il est sujet à certaines exigences d'étiquetage selon la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité (FDS / SDS) et pour l'étiquetage sur le lieu de travail des produits chimiques non pesticides.

Les informations relatives aux dangers devant figurer sur l'étiquette du pesticide sont les suivantes.

ATTENTION

Nocif en cas d'absorption par la peau. Nocif en cas d'ingestion par la bouche. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Si les personnes qui manipulent le produit utilisent des systèmes clos ou des cabines fermées satisfaisant aux exigences listées dans les Normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles (40 CFR 170.240(d) (4-6)), les exigences PPE (Personal Protective Equipment) relatives à ces personnes peuvent être réduites ou modifiées comme indiqué dans ces normes.

JAPON

Loi sur la protection incendie :	Non concernée
Loi sur la sécurité et la santé des travailleurs :	Non concernée
Loi sur le système PRTR (Pollutant Release and Transfer Register) :	Non concernée
Loi sur le contrôle des substances toxiques et nocives :	Non concernée

16. Autres informations

A notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, nous ne pouvons endosser aucune responsabilité concernant l'exactitude ou le caractère exhaustif de ces informations.